

Compléments apportés au dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction de grand cormoran (*Phalacrocorax carbo sinensis*) de la Fédération de l'Oise pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FOPPMA) en date du 1er septembre 2020

- Courrier électronique du 08 septembre 2020 :

Il me semblait opportun de mentionner les conditions particulières de sécheresse des diverses rivières sans eau et avec très peu d'eau.

On voit bien avec les relevés des étiages que la situation est encore préoccupante.

Les poissons ont eu à en souffrir et une mortalité plus importante qu'auparavant à dû en résulter.

L'impact des cormorans devrait donc être plus dommageable pour la gent halieutique cette année et aurait même pu justifier une légère augmentation des tirs de régulation.

- Courrier électronique du 21 septembre 2020 :

Pour essayer de compléter l'excellent résumé des salariés de la fédération de pêche,

La population des grands cormorans est largement sous estimée dans l'Oise, comme en France et celle des couples "nicheurs" prend une dimension dramatique avec près de 8 000 couples "nicheurs", il faut bien nourrir les jeunes!

La Fédération de Pêche de l'Oise, souhaiterait participer aux comptages des grands cormorans pour la prochaine campagne avec l'aide de nos gardes-pêche. Bien entendu en collaboration avec l'OFB et sous la direction de ses Inspecteurs.

Une demande en ce sens a été adressée à Monsieur Loïc MARION coordinateur nationale, en activité à l'université de RENNES.

Il faudra également qu'une décision du Conseil d'Administration entérine cette opportunité.

Dans le même temps avons sollicité son avis sur la prédation du grand cormoran, de plus en plus sédentaire en France, avec de plus en plus de couple nicheurs et en particulier sur cette année 2020.

Comme vous l'ont indiqué à juste titre les salariés de la fédération de pêche, en reprenant l'argumentaire de 2019, nous ne sommes pas favorables aux régulations par le tir, et serions bien sûr preneur de toute solution qui nous permettrait de freiner la prédation de ce volatile.

Michel DATIN, le responsable de la station ornithologique du marais de Sacy le Grand, classé natura 2000 et Ramsar partage notre approche.

Mais l'année 2020 présente une situation aggravée particulière et toute autre qu'en 2019.

Au vu du graphique publié dans sa dernière étude, l'évolution des effectifs de grands cormorans nicheurs présente une progression de 0 en 1990 à près de 8000 en 2018, (voir pièce jointe).

La situation générée par le Covid en ce début d'année nous amène, à nous questionner sur la situation réelle de l'impact de la prédation de ces oiseaux nicheurs, en 2020.

Au vu de ce que nous avons pu constater :

- L'absence de personne durant une longue période près des plans d'eau et cours d'eau due au confinement,
- Des niveaux d'eau extrêmement bas, avec des poches d'eau plus profondes où se sont regroupés les poissons survivants et stressés, véritable garde manger facile,
- Les nombreux assèchements de rivière détruisant toute vie halieutique.

L'impact du grand cormoran en cette année 2020 devrait être très supérieure à celui des années précédentes, d'autant plus qu'à cause de la sécheresse de nombreux poissons et milieux aquatiques ont été détruits.

- Courrier électronique du 05 octobre 2020 :

Suite à nos différents échanges, j'ai contacté l'ensemble des AAPPMA ainsi que des structures commerciales de type pêcheries afin d'avoir un retour sur l'impact du grand cormoran.

Les conclusions sont les suivantes :

- Il est difficile de mesurer financièrement la prédation des oiseaux. Malgré tout le retour des AAPPMA et les investissements fédéraux fait état d'une dépense annuelle d'environ 30 000€ (je ne dispose que des factures de l'AAPPMA de Compiègne de 2018 et des factures de la Fédération, j'ai donc extrapolé les chiffres en fonction des quantités données par les AAPPMA) sur le Département notamment sur les espèces de cyprinidés et l'espèce brochet particulièrement impactés.
- Le choix de la période de rempoissonnement est en étroite corrélation avec le départ des oiseaux hivernants
- La Fédération, par dépit, ne rempoissonne plus certains plans d'eau du fait d'actes de braconnage récurrents mais aussi de la présence de nombreux oiseaux (hivernants et sédentarisés)
- Il a été constaté une augmentation exponentielle des populations. Ainsi il a été compté par les professionnels près de 300 oiseaux sur la zone de Bailleul-sur-Thérain, sur l'Oise Moyenne (Ribécourt / Varesnes), il a été constaté une multiplication par 3 ou 4 des populations avec une multiplication des dortoirs comptabilisant 40 à 80 oiseaux. Arrivant habituellement mi-novembre, il a été déjà observé des groupes d'une trentaine d'individus dès le 15 septembre cette année.
- Il a été constaté une prédation particulièrement importante sur l'espèce brochet au Domaine de Pimprez avec le constat de visu de prédation et la découverte de poissons morts.
- Il est constaté également une activité plus importante des carpes en période hivernale, alors même que ces poissons devraient entrer en semi-léthargie, engendrant stress et risque accrue de virémie printanière.

Bien entendu je vous laisse comparer ces éléments avec les éléments de comptage qui pourraient vous parvenir.